COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL n°10

Réunion du : **à :**	**Mardi 17 novembre 2020** **18h00**
Présidence :	**M. Éric BORGHINI**
Présents :	**Mme Laurence ANTIMI, M. Vincent CASERTA, Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Claude COLOMBO, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Mme Rosette GERMANO, M. Yassine KHELIF, Mme Véronique LAINE, MM. Roger LAURENZI, Noël MANNINO, Mathieu SAVY, Patrick SCALA, Mme Valérie TOMASSONE, MM. Patrick BEL ABBES, Edouard DELAMOTTE, David FOURNIER, Pierre GUIBERT, Erick SCHNEIDER**
Assistent :	**Mmes Florence DERBESY et Emilie SACHOT** **MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET, Laurent MOURET**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par visioconférence.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve les Procès-Verbaux du Comité de Direction des 30 octobre 2020 et 6 novembre 2020.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

*** Condoléances**

Eric BORGHINI et les membres du Comité de Direction présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et à l'ensemble des personnes touchées par le décès de Christian IZZO, passionné et grand serviteur du football azuréen qui fut dirigeant et entraîneur emblématique de l'AS Cagnes-le-Cros.

*** Retour sur l'Assemblée Générale Elective :**

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Elective s'est tenue le 07 novembre dernier, pour la première fois dans l'histoire de la Ligue, par voie dématérialisée.

Il précise que cette AG a été un succès tant au niveau technique grâce aux équipes de la Ligue et au soutien du CROS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'au niveau de la participation avec un taux supérieur à 91%. Plus encore il s'agit d'un succès politique compte tenu du résultat.

Le Président tient à remercier tous les membres du Comité de Direction et précise qu'il s'agit d'une victoire collective.

Le Président regrette cependant l'acharnement judiciaire du candidat adverse entrainant une incertitude sur la tenue de l'AG élective jusqu'à la veille de celle-ci, date à laquelle le Juge des référés du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence a rendu sa décision en faveur de son maintien.

Concernant le format de cette AG, le Président informe que la FFF proposera le 12 décembre prochain une modification de ses statuts, et des statuts des Ligues et Districts pour permettre d'organiser fréquemment des AG dématérialisées.

Compte tenu des avantages économiques et du gain de temps pour les clubs, mais aussi des atouts écologiques et démocratiques, le Président propose de réfléchir à organiser régulièrement les AG d'hiver de la Ligue par voie dématérialisée.

*** Informations sur le fonctionnement du Comité de Direction :**

Le Président informe que les réunions du Comité de Direction se tiendront par principe le mardi à 18h00 par visioconférence ou en présentiel. Il précise qu'un calendrier des réunions sera communiqué à l'avance pour permettre aux membres du Comité de Direction d'organiser leurs agendas.

Il indique que les deux prochaines réunions auront lieu le mardi 1er décembre 2020 et le mardi 05 janvier 2021.

Le Bureau Exécutif, qui sera élu à l'issue de la réunion, sera quant à lui réuni une fois par mois par visioconférence prioritairement.

*** Point d'information COVID-19 :**

Le Président indique que la situation a peu évolué depuis le dernier Comité de Direction. Les clubs amateurs sont toujours à l'arrêt.

Il précise qu'à ce jour, la Ligue accuse une perte de licenciés de 5,5% de licenciés par rapport à N-1 de date à date.

Il tient à préciser que la décision du Gouvernement d'autoriser les Clubs ayant des joueurs sous contrat à reprendre les entrainements, qui, il le rappelle, n'a pas été prise par la FFF, crée une iniquité entre les clubs participants aux mêmes compétitions, comme par exemple en U17 et U19 Nationaux, en N2 ou encore en Coupe de France.

Le Président indique que la FFF bataille au quotidien avec le ministère pour que ce soit la compétition qui soit considérée comme de haut niveau et non le statut du joueur.

Nonobstant l'éventuelle reprise des compétitions, le Président souhaite ardemment que les clubs puissent à nouveau accueillir leurs licenciés à l'entraînement dans les meilleurs délais.

3. ELECTION DU BUREAU EXECUTIF

Le Président rappelle que le Bureau Exécutif est composé de 7 membres, dont au moins une femme conformément à l'article 14 des Statuts de la LMF. Il comprend le Président, la Présidente Déléguée, le Secrétaire Général, le Trésorier Général, ainsi que 3 autres membres.

Les réunions du Bureau Exécutif pourront être élargies aux Présidents de District lorsque les circonstances l'exigeront.

Le Président de la Ligue indique, qu'à ce jour, trois membres se sont portés candidats aux postes restant à élire : Messieurs Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO et Jean-Louis DISTANTI.

Après avoir demandé si d'autres membres souhaitaient proposer une candidature de dernière minute, le Président propose, en présence d'autant de candidats que de poste à pourvoir, de procéder à un vote à main levée :

- Monsieur Vincent CASERTA est élu à l'unanimité.
- Philippe DI MARCO est élu à l'unanimité.
- Jean-Louis DISTANTI est élu à l'unanimité.

Le Président propose de nommer Noël MANNINO « Vice-Président » de la Ligue en sus de sa qualité de Secrétaire Général, compte tenu de son engagement.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des Membres du Comité de Direction.

4. COMMISSIONS REGIONALES

Le Président rappelle que lors de la réunion du 29 juin dernier, le Comité de Direction avait décidé de prolonger le mandat de toutes les Commissions de la Ligue jusqu'au 14 novembre 2020, afin de permettre au Comité de Direction nouvellement élu de procéder lui-même aux nouvelles nominations des membres des commissions.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, le Président souligne qu'il ne semble pas opportun de mettre fin immédiatement au mandat des Commissions Régionales pour nommer de nouveaux membres en plein confinement.

Par conséquent, le Comité de Direction décide :

- De prolonger le mandat des commissions régionales jusqu'au mardi 05 janvier 2021, date à laquelle le Comité de Direction nommera les nouveaux membres ;
- De publier sur le site internet de la Ligue un appel à candidature, sous la responsabilité du Secrétaire Général.

Le Président indique que des demandes ont d'ores été déjà été reçues, notamment de la part de Présidents de District, et qu'elles seront étudiées attentivement pour qu'il y ait une représentation du territoire au sein des Commissions Régionales.

Le Président fait part aux membres du Comité de Direction des nouveaux principes définis après discussion avec le Secrétaire Général pour les Commissions régionales.

✓ Présidence des Commissions :

Par principe, les commissions seront présidées par un membre du Comité de Direction.

A l'exception :

- Des Commissions de la chaîne disciplinaire (Commission Régionale de Discipline et Commission Régionale d'Appel disciplinaire et règlementaire), pour des raisons réglementaires ;
- De la Commission Régionale des Arbitres, en raison de l'impossibilité de trouver au sein du Comité de Direction une compétence équivalente à celle d'un arbitre professionnel du secteur élite de la CFA, qui plus est international, et qui accepte la mission bénévolement ;
- De la Commission des délégués qui bénéficiera d'une co-présidence dans le cadre d'un transfert de compétences ;
- De la Commission des activités citoyennes et sociales qui bénéficient, comme la commission des arbitres, d'une personnalité qualifiée sans équivalent au sein du Comité de Direction ;
- De la Commission Régionale des Activités Sportives en raison du suivi direct opéré par le Secrétaire Général.

✓ Composition des Commissions :

Le Président propose les principes suivants à l'adoption du Comité de Direction :

- Aucun remboursement de frais ne sera effectué auprès des membres des commissions (les membres pourront uniquement bénéficier de la déduction fiscale « loi Buffet ») ;
- Aucun élu de la Ligue ou des Districts ne peut figurer au sein des commissions de la chaîne disciplinaire dans le souci de garantir l'indépendance et la neutralité de ces commissions qui doivent prioritairement être composées de membres neutres et de juristes. Ainsi Messieurs CASERTA et DI MARCO seront retirés de la composition de la commission d'appel disciplinaire.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité les principes sus-énoncés.

Le Président indique, par ailleurs, qu'il souhaite organiser, lorsque les conditions sanitaires le permettront, un Séminaire avec les Présidents de Districts afin qu'une feuille de route commune soit déroulée et que les Districts participent à l'action concrète de la ligue.

5. AFFAIRES FINANCIERES : DECISION SUR LE RELEVE DU 31 OCTOBRE 2020

Mathieu SAVY, Trésorier Général, indique que conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement d'Administration Générale de la LMF, le premier relevé intermédiaire du solde du compte des clubs aurait dû être envoyé le 31 octobre mais que compte tenu du contexte, il souhaite que le Comité de Direction statue sur le sujet.

Il précise que le fonds de solidarité du football a, d'ores et déjà, permis à de nombreux clubs de couvrir l'acompte licence du 30 septembre 2020. Il souligne qu'il faut tenir compte des clubs actuellement en difficulté en raison du retard d'encaissement des licences mais également des clubs qui préfèrent payer rapidement, tant qu'ils ont de la trésorerie.

Fort de ces constats, après discussions et débats, le Comité de Direction décide à la majorité d'adopter les mesures suivantes (M. Erick SCHNEIDER s'abstient) :

- Report de l'envoi du relevé du 31 octobre au 30 novembre ;
- Suppression du délai habituel de paiement (1 mois) permettant aux Clubs souhaitant payer tout de suite de le faire et aux autres de disposer davantage de temps pour régler ce relevé.
  Il est précisé qu'en cas de non-paiement du premier acompte à la date d'envoi du second (28 février 2021), le premier relevé sera intégré au second.

6. QUESTIONS DIVERSES

Le Président donne la parole aux membres du Comité de Direction.

Pierre GUIBERT, Président du District du VAR, émet le souhait, dans le cadre de cette nouvelle mandature, de discuter des différents flux financiers entre la Ligue et les Districts, à savoir, les rétrocessions sur les licences, les subventions de fonctionnement, et les droits de changement de club.

Après interventions des différents Présidents de District sur le sujet, le Président indique qu'un groupe de travail sera mis en place, sous la responsabilité du Trésorier Général de la Ligue, au premier semestre 2021. Ce groupe de travail réunira les Trésoriers Généraux et les Présidents des cinq Districts.

*****

La séance est levée à 19h45

Prochaine réunion le 1er décembre 2020 à 18h00

*****

Noël MANNINO
Secrétaire de séance